

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

~~~~~

**Date de la convocation : 12 novembre 2019**

**Date d'affichage : 22 novembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi vingt-sept septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal des BAUX SAINTE CROIX se sont réunis en la salle du conseil de la mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Xavier HUBERT, Maire.

Etaient présents : MM Xavier HUBERT, Jean-Pierre CANDIOT, Véronique MARIE, Martine LEDANSEUR, Joël MAILLARD, Carole DOUVILLE, Christelle CHALAYE, Monique NAVARRO-SORIANO, Laurent SAVALLE, Olivier LEROUX, Patrick LEFRANCOIS.

Etait absent excusé : M. François HAUPAIS.

Le Maire ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

## ■ **Décisions modificatives du budget. (n°2019-045)**

Après délibération, le Conseil Municipal modifie comme suit le budget primitif 2019 :

Compte 6574 – Subventions (dépenses) : + 825 €

Compte 615221 – Bâtiments publics (dépenses) : - 825 €

Compte 1641 – ONA - Prêts (recettes) : + 160 000 €

Compte 13251 – ONA – Subventions GFP de rattachement (recettes) : - 160 000 €

## ■ **Financement du projet « Les Grands Baux » et Acquisition foncière.**

### **Emprunt : Aménagement de sécurité Les Grands Baux. (n°2019-046)**

Le Maire rappelle que pour financer les travaux d'aménagement des Grands Baux, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 100 000 € sur 15 ans.

Après avoir pris connaissance de la proposition établie par la Caisse d'Epargne de Normandie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

**Article 1** - Pour financer les travaux d'aménagement des Grands Baux, la commune des BAUX SAINTE CROIX contracte auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie un prêt d'un montant maximum de 100 000 € aux conditions suivantes :

**Montant** : 100 000 € (cent mille euros)

**Durée d'amortissement** : 15 ans

**Périodicité** : Trimestrielle

**Taux fixe proportionnel** : 0,49 %

**Coût global du crédit** : 3 736,25 €

**Frais de dossier** : 150 €

**Article 2** – Monsieur Xavier HUBERT, Maire, est autorisé à signer le contrat et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

### **Emprunt : Acquisition foncière – Terrain ROSALIE. (n°2019-047)**

Le Maire rappelle que pour financer l'acquisition foncière (terrain ROSALIE), il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 60 000 € sur 15 ans.

Après avoir pris connaissance de la proposition établie par la Caisse d'Epargne de Normandie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

**Article 1** - Pour financer l'acquisition foncière (terrain ROSALIE), la commune des BAUX SAINTE CROIX contracte auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie un prêt d'un montant maximum de 60 000 € aux conditions suivantes :

**Montant** : 60 000 € (soixante mille euros)  
**Durée d'amortissement** : 15 ans  
**Périodicité** : Trimestrielle  
**Taux fixe proportionnel** : 0,58 %  
**Coût global du crédit** : 2 653,50 €  
**Frais de dossier** : 100 €

**Article 2** – Monsieur Xavier HUBERT, Maire, est autorisé à signer le contrat et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

■ **Subvention Arbre de Noël. (n°2019-048)**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention complémentaire 2019 d'un montant de 825 € au Club des Aînés des BAUX SAINTE CROIX afin de régler le spectacle de Noël.

■ **Curage de la mare des Grands Baux – Demande d'un fonds de concours (n°2019-049)**

Sur la proposition du Maire et après délibération, les membres du Conseil décident de faire procéder au curage de la mare des Grands Baux pour un montant de 9 800 € (11 760 € TTC). Ils chargent Le Maire de solliciter un fonds de concours auprès de l'EPN.

Martine LEDANSEUR est chargée d'étudier les possibilités de réhabilitation des mares de la commune et leurs financements.

■ **EPN – Proposition d'évolution de la compétence Enseignement Supérieur (n°2019-050)**

Le Maire fait savoir qu'Evreux Portes de Normandie a marqué son souhait de porter la construction d'un centre de formation en odontologie sur le site Notre Dame, sur la base d'un partenariat avec le Centre Hospitalier Eure Seine (CHES).

Pour des questions de cohérence technique et architecturale, ainsi que de montage financier, Evreux Portes de Normandie souhaite également réaliser la construction de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) sur le site Saint Louis.

En proposant de porter la réalisation de ces bâtiments, Evreux Portes de Normandie souhaite ainsi se distinguer en tant que territoire d'accueil des étudiants en enseignement supérieur dans le domaine de la santé.

Pour être actée officiellement par Monsieur le Préfet de l'Eure, cette évolution de compétence nécessite, dans le délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du Conseil communautaire, l'accord des communes membres, exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29, L5211-1 et L5211-17,

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L.216-11 et 211-7,

Après délibération, les Membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable sur la proposition d'évolution de la compétence Enseignement supérieur d'EPN, visant à compléter la compétence facultative « Développement de l'enseignement supérieur » avec la mention « comprenant son soutien ainsi que la construction et l'aménagement d'établissements d'enseignement supérieur de santé s'inscrivant dans le cadre de partenariats, suivant les dispositions du code de l'Éducation ».

■ **EPN – Fonds de concours en fonctionnement. (n°2019-051)**

Le Maire rappelle en premier lieu que la mise en place de fonds de concours, qui peut s'analyser comme un mécanisme de péréquation financière pour la réalisation et le fonctionnement d'un équipement, constitue une dérogation aux principes de spécialité et d'exclusivité.

Leur versement n'est possible qu'entre un EPCI et ses communes membres, en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales - article L.5216-5 VI pour les communautés d'agglomération. Cette possibilité doit néanmoins respecter certaines exigences.

Ainsi, ces fonds de concours sont exclusivement destinés à financer les dépenses de fonctionnement (fluides, dépenses d'entretien, assurance, dépenses de personnel pour l'entretien et la maintenance) d'un équipement de superstructure relevant de la compétence de la commune et ne peuvent excéder 50 % maximum de la part de financement assurée (reste à charge), hors subvention, par la commune bénéficiaire.

Par ailleurs, le versement de fonds de concours doit donner lieu à des délibérations concordantes adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du conseil municipal concerné.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Vu l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération EPN du 15.10.2019 relative aux fonds de concours en fonctionnement,

Après délibération, les membres du Conseil municipal approuvent que soient versées aux communes concernées un fonds de concours en fonctionnement.

### ■ **Mission Conseiller en Energie partagée. (n°2019-052)**

Le Maire fait savoir que dans le cadre de sa démarche de maîtrise de l'énergie, EPN a souhaité poursuivre sa mission de Conseil en Energie Partagée (CEP), engagée par les deux ex-agglomérations (GEA – CCPN), auprès des 73 communes du territoire pouvant en bénéficier. Il propose que la commune bénéficie d'une convention de Mission Complète.

Après délibération, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent d'adhérer à cette Convention de Mission Complète et s'engagent à verser le montant de la participation de la commune auprès de l'EPN, fixée à 1€/habitant/an sur 3 ans, afin que le CEP puisse mettre en œuvre :

- ✓ La gestion et l'analyse des données énergétiques du patrimoine de la commune
- ✓ L'accompagnement de la commune sur l'ensemble de leurs projets relatifs à l'énergie (construction, rénovation, développement des énergies renouvelables...) pour optimiser les choix
- ✓ La sensibilisation, formation et information auprès des équipes communales, élus, acteurs locaux, usagers des bâtiments communaux
- ✓ La contribution aux démarches transversales, la promotion et la communication du service de conseil en énergie.

### ■ **Animations communales.**

Le Maire rend compte de l'inauguration de l'aménagement du Centre Bourg et informe le Conseil Municipal que ce projet a gagné le « Trophée de l'investissement local dans l'Eure des communes de moins de 1000 habitants ».

Il rend compte également de la cérémonie du 11 novembre.

Il fait savoir par ailleurs que la cérémonie des vœux 2020 est programmée le vendredi 17 janvier prochain.

Véronique MARIE fait savoir que la Commission Animation a finalisé l'organisation du Noël des enfants, que Dany LEROY, chargé de l'organisation du Réveillon, a fait parvenir les invitations. Elle précise que les places sont limitées et réservées en priorité aux habitants des BAUX SAINTE CROIX. Elle fait savoir également que la commission travaille sur la fête du village 2020.

### ■ **Echo des Baux.**

Martine LEDANSEUR fait savoir que les articles sont en cours de rédaction, et qu'elle a obtenu de l'éditeur le même tarif d'impression que l'an passé. Le Maire souhaiterait que la distribution ait lieu en fin d'année.

### ■ **Questions diverses.**

#### **Club des Aînés des Baux :**

Le Maire informe les Membres du Conseil que Françoise LAINE cessera la présidence du Club des Aînés lors de l'Assemblée Générale le 15 janvier 2020, et qu'il convient de pourvoir son remplacement par une personne habitante de la commune. Les Membres du Conseil souhaitent que la commune diffuse cette information aux habitants.

#### **Illuminations de Noël :**

Jean-Pierre CANDIOT fait savoir qu'il a fait le nécessaire pour les illuminations de Noël, et comme souhaité lors de la précédente réunion, seule la mairie sera illuminée.

### **Opération Mille cafés**

Le Maire fait savoir que la commune s'est inscrite à cette opération, qui aide au financement et au maintien des cafés et commerces dans les communes rurales.

### **CIGALE :**

Le Maire informe les Membres du Conseil que les Maires ont été alertés concernant les finances du SIVU CIGALE.

### **Mur mitoyen de la mairie :**

Le Maire fait savoir que la terre récupérée du lotissement ne convient pas pour la réfection du mur mitoyen de la mairie et qu'il va contacter Steeve SAUL pour ces travaux.

### **Travaux de sécurité aux Grands Baux :**

Le Maire fait savoir que les travaux seront terminés dans la semaine, et que par contre les problèmes avec la ligne ORANGE ne sont pas réglés.

### **Benne à déchets verts :**

En réponse à Carole DOUVILLE, Le Maire fait savoir qu'une benne sera mise à disposition Allée du Domaine fin novembre jusqu'à la fin décembre, afin de récolter les déchets verts des habitants de la commune.

### **Tour de table**

Olivier LEROUX signale que les eaux pluviales du nouveau lotissement ne sont pas sécurisées et demande qu'une mise en demeure soit faite auprès du lotisseur.

Il s'interroge sur le devenir de la Chapelle Saint Gaud.

Il souhaite par ailleurs que soient refaits deux bateaux de particuliers afin d'améliorer l'accès des véhicules.

En réponse à l'interrogation de Christèle CHALAYE, Le Maire fait savoir que les travaux d'enfouissement des réseaux Rue de la Résistance et Rue de la Fosse aux Loups auront lieu courant décembre. Et qu'il convient de procéder au choix des lanternes d'éclairage public.

Concernant les travaux sur la déviation d'EVREUX OUEST, Le Maire lui précise que les travaux sont arrêtés car la Cour d'Appel de DOUAI a annulé l'arrêté préfectoral autorisant la réalisation du projet.

Laurent SAVALLE signale une réclamation de la Directrice d'Ecole concernant le paiement de factures informatiques. Ces factures ont été déposées par La Directrice juste avant cette réunion.

Concernant la fibre, Martine LEDANSEUR fait savoir que des difficultés sont apparues sur la commune du VIEIL EVREUX et impactent directement l'avancement du projet dans notre commune.

Suite à l'intervention de Patrick LEFRANÇOIS, Le Maire va solliciter le Conseil Départemental pour l'élagage de chênes centenaires aux Bruyères.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à vingt heures quarante minutes.